

Article 21 du Règlement

[Traduction]

LES PESTICIDES

ON DEMANDE UNE RÉVISION DES RÈGLEMENTS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, dans son livre *Silent Spring*, Rachel Carson nous met en garde contre les dangers des pesticides, surtout le DDT. *Silent Spring* a sensibilisé le public aux risques écologiques et médicaux que présentent les produits chimiques.

● (1410)

La Commission de réforme du droit vient tout juste de publier une étude intitulée *Les pesticides au Canada*, qui révèle que les ventes de pesticides ont plus que décuplé au cours des dix dernières années. Ce document dresse aussi un bilan des conséquences cumulatives de ces produits chimiques sur l'environnement: destruction du poisson et du gibier, mortalité par empoisonnement chez les agriculteurs, inquiétude générale au sein de la population, contamination des eaux sous-terraines, et ainsi de suite.

Le temps presse maintenant, et le gouvernement doit donner suite à ce bilan fort à-propos des lacunes de nos lois qui ne protègent pas suffisamment la santé humaine et l'écologie des risques des pesticides qui sont, par définition, des toxiques et des poisons. Nous prions encore le ministre de l'Agriculture (M. Wise) de procéder immédiatement à une révision publique complète de la réglementation actuelle sur les pesticides.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ÉLIMINATION DE LA TAXE SUR LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, on sent que Noël approche, car c'est dans un esprit de bonne entente que la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) a annoncé hier que les négociations avec les États-Unis avaient été couronnées de succès: la taxe de 15 p. 100 sur les exportations de bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique est éliminée.

Imposée afin d'éviter que les Américains n'aient recours à des droits compensateurs, cette taxe a toujours été une source d'irritation pour l'industrie et pour le gouvernement. Ce devait être une mesure temporaire en attendant que les provinces puissent prendre d'autres mesures comparables. C'est ce que la Colombie-Britannique a fait en mettant sur pied un nouveau système de droits de coupe, et la taxe a été annulée.

Le gouvernement a été bien avisé de chercher une solution négociée au conflit relatif au bois d'oeuvre. Si nous avions décidé de poursuivre la bataille, comme le préconisaient les partis de l'opposition, nous aurions été plongés dans l'incertitude pendant encore au moins un an et les provinces auraient perdu des recettes de plus de 300 millions de dollars.

Une fois de plus, le gouvernement a agi avec détermination. Nous avons pris des mesures en conséquence.

M. le Président: Je suis désolé, mais le temps de la députée est épuisé.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PRODUCTEURS DE SOJA DE L'ONTARIO—L'AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, dans l'esprit de Noël, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé une deuxième campagne d'aide aux producteurs de grains. Cependant, pour une grande partie de l'Ontario, c'est une rebuffade pour les producteurs de soja. En effet, alors que l'on donne 44 cents par boisseau pour le blé et 29 cents par boisseau pour le maïs, on ne donne qu'un cent pour le soja. C'est une évaluation scandaleuse de la situation très difficile dans laquelle se trouvent les producteurs de soja.

Cette semaine seulement, j'ai reçu quatre appels d'agriculteurs qui se trouvent devant la faillite et la saisie. Nous devons répondre rapidement à ces agriculteurs. Nous devons faire réexaminer par quelqu'un de neutre cette aide insignifiante et insultante, afin que les producteurs de soja obtiennent leur juste part.

* * *

[Français]

LES MINES

L'IMPORTANCE DES ACTIONS ACCRÉDITIVES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a décidé de redonner aux actions accréditatives une partie de leur avantage fiscal. Toutefois, en ce qui me concerne, j'aurais aimé qu'il maintienne le taux de 133 1/3 p. 100 pour trois ans.

Notre gouvernement reconnaît néanmoins l'importance d'une activité soutenue de mise en valeur des ressources dans certaines régions du pays et craint qu'une activité insuffisante soit maintenue pendant les phases de fléchissement économique de l'industrie. Le Comité de la Chambre des communes s'est dit d'avis que des encouragements fiscaux ou des subventions de l'État étaient peut-être nécessaires, à titre de mesures temporaires, pendant les périodes de faibles prix ou de récession économique, pour assurer la survie des travaux d'exploration au Canada. Notre gouvernement est d'accord sur cette opinion et examinera l'aide temporaire qui pourrait devenir nécessaire dans ce cas.

Il n'en demeure pas moins que les actions accréditatives resteront sans doute le dernier des véritables abris fiscaux encore en vigueur après 1987, et aujourd'hui je continuerai à me battre pour les prospecteurs de l'Abitibi, et je serai présent dimanche prochain à Val-d'Or pour le grand rallye des prospecteurs. Nous devons ensemble et avec le gouvernement du Québec trouver de nouvelles solutions pour maintenir cette relance économique dans le secteur minier.